

L'INFIRMIÈRE

Magazine

la lettre d'actualité

RAPPORT

Du neuf pour 2007 ?

La mission sur « la modernisation des statuts de l'hôpital public et de sa gestion sociale » a rendu son rapport au ministre de la Santé début avril. Formation continue, évaluation, intéressement, réorganisation des tâches, etc., ces mesures déjà entendues verront-elles le jour ?

Jean-François Mattei présentera au mois de mai prochain ses orientations définitives concernant le plan « Hôpital 2007 ». Les déplacements du ministre de la Santé dans des établissements de l'Union européenne, courant avril, devraient enrichir les réflexions réalisées par les groupes de projet mandatés en décembre 2002.

Les propositions pour « la modernisation du statut de l'hôpital public et de sa gestion sociale » ont été remises au ministre le 3 avril. Le groupe de projet conduit par Denis Debrosse, directeur du CH d'Angoulême, Antoine Perrin, ORL, président de CME du CH du Mans, et Guy Vallancien, professeur et chef de département d'urologie et de néphrologie à l'Institut Montsouris (Paris), a présenté 16 mesures pour remédier « au désenchantement hospitalier », souligné par la mission parlementaire du député maire René Couanau le 19 mars.

Quelles mesures pour les personnels ? La négociation nécessaire avec les syndicats ne réglera pas tous les problèmes liés « à la mise en place précipitée de la RTT, à l'absentéisme en hausse régulière, à la démotivation, aux dégradations des conditions de travail et au manque de reconnaissance », estime Denis Debrosse. Le plan Hôpital 2007 doit tirer vers le haut les compétences de terrain, organiser le travail mé-



dical en prenant en compte les personnels, en les respectant et en prévoyant un intéressement collectif. Les infirmières et infirmiers croulent souvent sous le travail par défaut de nombre mais aussi par défaut d'organisation des tâches. L'organisation des tâches devra se faire dans le cadre de protocoles de soins adaptés, correspondant à l'activité propre de l'unité dans laquelle ils exercent. Ces protocoles de soins devront être élaborés en lien avec le responsable médical. »

Expertise

Le groupe de projet prône pour les soignants la mobilité au sein d'une équipe, d'un pôle ou de l'établissement de soins. « On ne conçoit pas qu'une infirmière puisse pratiquer plus de cinq ans le même métier sans recyclage théorique et pratique, tout comme les médecins et les autres catégories de personnels », souligne Guy Vallancien. Mais les établissements

en auront-ils les moyens financiers et humains ?

Deux possibilités d'évolution de carrière seraient proposées aux infirmières. « Aujourd'hui, la seule perspective d'évolution, c'est l'encadrement, explique Guy Vallancien. Il faut offrir une autre voie, celle de l'expertise. Il faut développer les infirmières cliniciennes. Elles devront pouvoir, sous la responsabilité des médecins, prendre en charge des malades, établir des prescriptions par délégation, réaliser des actes thérapeutiques comme des endoscopies de contrôle, des échographies, des gestes opératoires programmés... » La formation, de durée variable selon la spécialité envisagée, alternant pratique et théorie, permettrait à l'infirmière de devenir experte en urologie, cardiologie, gastroentérologie... Mais quelle rémunération serait attribuée à ces « super-infirmières » ? ●

Mathias Germain

Sommaire

QUESTIONS A Y. BRIAND ET L. DELRUE

→ « L'évolution des infirmières mérite une réflexion approfondie... » p. 2

PATHOLOGIES VASCULAIRES

→ L'affaire de tous p. 4

ORLÉANS

→ À l'école de l'ostéoporose p. 5

ÉPIDÉMIE

→ Panique sur le Sud-Est asiatique p. 6

ASSOCIATION

→ Pour la visibilité des soins p. 8

PETITES ANNONCES

p. 10

L'infirmière magazine et son supplément sont des publications du Groupe Liaisons S.A. ● 1, av. Edouard-Belin, 92856 Rueil-Malmaison cedex ● Commission paritaire n° 020781208 ● Dépôt légal à parution ● Directeur de la publication : Stéphane Tschanz ● Directeur de la rédaction : Françoise Rosenblatt ● Rédacteur en chef : Alain Tronchor ● Chef de rubrique : Mathias Germain ● Rédactrice : Carole Jeld ● Secrétaire de rédaction : Jean-Bernard Genias ● Rédactrice-graphiste : Isabelle Besson-Moreau ● Impression : Rotofrance Impression, rue Maison Rouge, 77 Lognes.

EN BREF

Propositions

Pour l'organisation interne, les rapporteurs proposent de relancer les initiatives locales en généralisant « l'amendement liberté » (cf. article L 6146-8 du Code de la santé publique). Les services seraient supprimés au bénéfice d'un regroupement en centres d'activités dont les responsables feraient partie du comité stratégique de l'établissement. Comité qui serait associé à un conseil d'administration renouvelé. L'hôpital aurait trois commissions : la commission médicale d'établissement, le comité technique d'établissement et un comité de la qualité, de la gestion des risques et des conditions de travail qui remplacerait le CHSCT.